

PASSEZ VOTRE PERMIS D'EXPLOITATION !

Formation obligatoire pour
l'ouverture d'un débit de boissons
ou d'un restaurant – 20 heures



**Mettez-vous en
conformité avec
l'obligation de formation
liée à la vente d'alcool**

Vous voulez vendre de l'alcool dans
votre futur établissement ?

La CCI Drôme est enregistrée en
tant que dispensateur officiel du
Permis d'exploitation

Contact :

Marie-Claire Bertrand

T. 04 75 75 70 34

commerce-tourisme@drome.cci.fr



SUIVEZ-NOUS SUR

*Commerçants et
entreprises du tourisme*

Durée : 20 heures, réparties sur 2,5 jours

Lieu : Valence

Dates : Nous consulter – De nombreuses sessions sont organisées tout au long de l'année

Coût : **590 €** net de taxes par participant

Possibilité pack « permis d'exploitation » et « hygiène alimentaire en restauration commerciale » au tarif réduit de 900 € net de taxe.

Tarif spécifique porteur de projet ayant suivi le stage 5 jours pour entreprendre : nous consulter

Prérequis : Maîtrise de la langue française

Objectifs et compétences professionnelles visées

- Sensibiliser et responsabiliser les futurs exploitants aux dispositions légales liées à la vente d'alcool
- Assurer avec sérénité l'exploitation de son établissement grâce à la connaissance de ses droits et obligations
- Connaître les obligations réglementaires applicables en rapport avec les clients, salariés et administrations
- Connaître les risques de sanctions spécifiques liés à la vente d'alcool

Personnes concernées

Tout créateur ou repreneur, futur exploitant de café, bar, brasserie, restaurant, hôtel ou discothèque

Méthodes pédagogiques

- Mises en situations pratiques autour d'exemples concrets et d'analyse de cas
- Alternance entre apports théoriques et pratiques
- Evaluation des connaissances et compétences sous forme de questionnaire